

Lubrifiant antigrippant argent Permatex

Fiche de Données de Sécurité

Conformément au DORS/2015-17, Règlement sur les produits dangereux (RPD) (modifié en 2022)
Date d'émission: 09-29-2025 Version: 1.0

SECTION 1 Identification

1.1. Identificateur SGH du produit

Forme du produit	: Mélange
Nom commercial	: Lubrifiant antigrippant argent Permatex
Code du produit	: 19975 – 4g , 76761 – 28g, 76763 – 118g , 76767 – 454g

1.2. Autres moyens d'identification

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique

Utilisation recommandée : Lubrifiant anti-saisir

1.4. Données relative au fournisseur

ITW Permatex Canada
c/o ITW Global Brands Canada
2360 Bristol Circle, Suite 101
Oakville, ON L6H 6M5
T (905) 693-8900
CanadaCS@itwgb.com

1.5. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence : 800-255-3924 (Chem-Tel)

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

Étiquetage GHS CA

Mentions de danger (GHS CA)	: Pas considéré comme dangereux
Informations complémentaires	: Exempté - Produit de consommation, Ce produit n'est pas assujéti à la partie II de la Loi sur les produits dangereux (LPD) (Produits dangereux) conformément à l'alinéa 12j) ; Annexe 1 (Non-application de la partie II).

Cette restriction stipule que la partie II ne s'applique pas à l'égard de la vente ou de l'importation de tout ce qui figure à l'annexe 1 qui comprend tout produit antiparasitaire au sens du paragraphe 2(1) de la Loi sur les produits antiparasitaires, tout explosif au sens de l'article 2 de la Loi sur les explosifs, tout cosmétique, dispositif, drogue ou aliment, au sens de l'article 2 de la Loi sur les aliments et drogues, tout produit de consommation au sens de l'article 2 de la Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation et tout bois ou produit en bois.

2.3. Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3 Composition/information sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

Lubrifiant antigrippant argent Permatex

Fiche de Données de Sécurité

Conformément au DORS/2015-17, Règlement sur les produits dangereux (RPD) (modifié en 2022)

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%
Aluminium	poudre (stabilisée) d'aluminium poudre (stabilisée) d'aluminium / poudre (pyrophorique) d'aluminium	n° CAS: 7429-90-5	1 - 5

Remarques : Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage en poids sauf si l'ingrédient est un gaz

CANADA GHS: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial conformément au HPR modifié en décembre 2022.

SECTION 4 Premiers soins

4.1. Description des premiers soins nécessaires

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de malaise consulter un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Premiers soins après contact oculaire : Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Premiers soins après ingestion : Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, demander à la personne de se pencher en avant. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Premiers soins général : En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Conserver hors de la portée des enfants.

4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

Symptômes/effets après contact oculaire : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

Symptômes/effets après ingestion : Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.

4.3. Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement : Traitement symptomatique.

SECTION 5 Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés : Mousse anti-alcool. Dioxyde de carbone. Poudre chimique sèche. Eau pulvérisée.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau puissant qui pourrait étendre l'incendie.

5.2. Dangers spécifiques du produit

Danger d'incendie : Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie. En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées.

Danger d'explosion : Aucun danger d'explosion direct.

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Oxydes d'aluminium.

Lubrifiant antigrippant argent Permatex

Fiche de Données de Sécurité

Conformément au DORS/2015-17, Règlement sur les produits dangereux (RPD) (modifié en 2022)

5.3. Mesures spéciales de protection pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: En cas d'incendie: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Sortez les conteneurs de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque personnel.
Protection en cas d'incendie	: Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Mesures générales	: Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.
Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	: Éviter le contact avec la peau et les yeux. Lavez soigneusement après manipulation.
Précautions pour la protection de l'environnement	: Éviter le rejet dans l'environnement.

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour la rétention	: Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque.
Procédés de nettoyage	: Absorber con material absorbente inerte (por ejemplo arena, un aglutinante universal, gel de sílice). Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau.
Autres informations	: Ce produit et son récipient doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale. Se référer à l'étiquette du produit pour obtenir des instructions d'élimination.

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13

SECTION 7 Manutention et stockage

7.1. Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas goûter ni avaler.
Ventilation locale et générale	: Assurer une ventilation appropriée.
Mesures d'hygiène	: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.
Dangers supplémentaires lors du traitement	: Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

7.2. Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conditions de stockage	: Tenir hors de portée des enfants. Conserver fermé dans un endroit sec, frais et très bien ventilé. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).
Matières incompatibles	: Agents oxydants forts.
Matériaux d'emballage	: Toujours conserver le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.

SECTION 8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Aluminium (7429-90-5)	
Canada (Québec) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
VEMP	10 mg/m³
Référence réglementaire	S-2.1, r. 13 - Regulation respecting occupational health and safety
Canada (Colombie-Britannique) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	1 mg/m³ (respirable)
Référence réglementaire	OHS Guidelines Part 5: Chemical Agents and Biological Agents (WorkSafe BC)

Lubrifiant antigrippant argent Permatex

Fiche de Données de Sécurité

Conformément au DORS/2015-17, Règlement sur les produits dangereux (RPD) (modifié en 2022)

Aluminium (7429-90-5)	
Canada (Nouveau-Brunswick) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	1 mg/m ³ (respirable fraction)
Notations et remarques	Pneumoconiosis; LRT irr
Canada (Nunavut) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	10 mg/m ³ (metal-dust)
LEMT STEL	20 mg/m ³ (metal-dust)
Référence réglementaire	Occupational Health and Safety Regulations, Nu Reg 003-2016 (Amendment R-044-2021)
Canada (Territoires du Nord-Ouest) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	10 mg/m ³ (metal-dust)
LEMT STEL	20 mg/m ³ (metal-dust)
Référence réglementaire	Occupation Health and Safety Regulations R-039-2015 (R-090-2024)
Canada (Ontario) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT LMPT	1 mg/m ³ (respirable particulate matter)
Référence réglementaire	Ontario Occuational Exposure Limits under Regulation 833
Canada (Saskatchewan) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	10 mg/m ³ (dust)
LEMT STEL	20 mg/m ³ (dust)
Référence réglementaire	The Occupational Health and Safety Regulations, 2020. Chapter S-15.1 Reg 10

8.2. Contrôles d'ingénierie appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une ventilation appropriée.
Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Vêtements de protection - sélection du matériau:
Pas normalement requis lorsqu'il est utilisé comme indiqué.
Protection des mains:
Utilisez des gants en Néoprène ou en caoutchouc
Protection oculaire:
Pas normalement requis lorsqu'il est utilisé comme indiqué.
Protection de la peau et du corps:
Pas normalement requis lorsqu'il est utilisé comme indiqué.
Protection des voies respiratoires:
Assurer une ventilation appropriée

Lubrifiant antigrippant argent Permatex

Fiche de Données de Sécurité

Conformément au DORS/2015-17, Règlement sur les produits dangereux (RPD) (modifié en 2022)

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Solide
Apparence	: Semi-solide.
Couleur	: Gris(e)
Odeur	: pétrole
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: 221,1 °C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1,1 g/mL
Solubilité	: Insoluble.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Caractéristiques d'une particule	: Aucune donnée disponible

9.2. Données (supplémentaires) concernant certains classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10 Stabilité et réactivité

Réactivité	: Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	: Éviter la chaleur et le soleil direct. Ne pas mélanger avec d'autres substances chimiques.
Matières incompatibles	: Agents oxydants forts.
Produits de décomposition dangereux	: Oxydes d'aluminium.

SECTION 11 Données toxicologiques

11.1. Informations sur les voies d'exposition probables

Toxicité Aiguë (voie orale)	: Non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé

Aluminium (7429-90-5)	
DL50 orale rat	> 15900 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
CL50 Inhalation - Rat	> 0,888 mg/l/4h
CL50 Inhalation - Rat (Poussière/brouillard)	> 0,888 mg/l Source: ECHA

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
--------------------------------------	--------------

Lubrifiant antigrippant argent Permatex

Fiche de Données de Sécurité

Conformément au DORS/2015-17, Règlement sur les produits dangereux (RPD) (modifié en 2022)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Non classé

Aluminium (7429-90-5)	
LOAEC (inhalation, rat, poussière/brouillard/fumée, 90 jours)	0,05 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 413 (Subchronic Inhalation Toxicity: 90-Day Study)
NOAEL (subchronique, oral, animal/mâle, 90 jours)	1034 mg/kg de poids corporel Animal: dog, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 409 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Non-Rodents)
NOAEL (subchronique, oral, animal/femelle, 90 jours)	1087 mg/kg de poids corporel Animal: dog, Animal sex: female, Guideline: OECD Guideline 409 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Non-Rodents)

Danger par aspiration	: Non classé
Symptômes/effets après inhalation	: Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.
Symptômes/effets après ingestion	: Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.

SECTION 12 Données écologiques

12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme)	: Non classé
Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme)	: Non classé

Aluminium (7429-90-5)	
CE50 72h - Algues [1]	1,05 mg/l Test organisms (species): Raphidocelis subcapitata (previous names: Pseudokirchneriella subcapitata, Selenastrum capricornutum)
CE50 72h - Algues [2]	0,2 mg/l Test organisms (species): Raphidocelis subcapitata (previous names: Pseudokirchneriella subcapitata, Selenastrum capricornutum)

12.2. Persistance et dégradation

Aluminium (7429-90-5)	
Persistance et dégradabilité	Biodegradability: not applicable.
Demande chimique en oxygène (DCO)	Not applicable (inorganic)
DThO	Not applicable (inorganic)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aluminium (7429-90-5)	
Potentiel de bioaccumulation	Not bioaccumulative.

Lubrifiant antigrippant argent Permatex

Fiche de Données de Sécurité

Conformément au DORS/2015-17, Règlement sur les produits dangereux (RPD) (modifié en 2022)

12.4. Mobilité dans le sol

Aluminium (7429-90-5)	
Tension de surface	No data available in the literature
Écologie - sol	Adsorbs into the soil.

12.5. Autres effets nocifs

Ozone	: Non classé
Gaz à effet de serre fluoré	: Non

SECTION 13 Données sur l'élimination

Méthodes de traitement des déchets	: Éliminez les matières collectées conformément à la réglementation. Se référer à l'étiquette du produit pour obtenir des instructions d'élimination.
Recommandations pour l'élimination des eaux usées	: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

SECTION 14 Informations relatives au transport

En conformité avec: TMD

TMD	
14.1. Numéro ONU	
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport	
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	
Non réglementé	
14.3. Classe(s) de danger relative(s) au transport	
Non réglementé	
14.4. Groupe d'emballage (s'il y a lieu)	
Non réglementé	
14.5. Dangers environnementaux	
Non réglementé	
Pas d'informations supplémentaires disponibles	

14.6. Précautions spéciales pour l'utilisateur

TMD
Non réglementé

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/789(^9) et au recueil IBC(^10)

Non applicable

SECTION 15 Informations sur la réglementation

Tous les composants de ce produit sont présents sur DSL

Lubrifiant antigrippant argent Permatex

Fiche de Données de Sécurité

Conformément au DORS/2015-17, Règlement sur les produits dangereux (RPD) (modifié en 2022)

SECTION 16 Autres informations

Date d'émission : 09-29-2025

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité ont été écrits par Dell Tech Laboratories Ltd. (www.delltech.com) selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles. L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.